

Papeete, le 9 mai 2018

Le Haut-commissaire communique

Deux agréments au titre de la défiscalisation nationale ont été attribués en faveur du laboratoire de cosmétologie du Pacifique Sud et de la société Dream Yacht Tahiti



Nouveau bâtiment du laboratoire de cosmétologie



Entreprise de charter nautique Dream Yacht Tahiti

Dans le prolongement de mon avis favorable, l'État a attribué deux agréments au titre de la défiscalisation nationale au laboratoire de cosmétologie du Pacifique Sud et de la société Dream Yacht Tahiti.

Le projet porté par le laboratoire de cosmétologie du Pacifique Sud consiste en la construction d'un nouveau bâtiment sur son site de Papanui. L'entreprise, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits issus de substances végétales et minérales locales, souhaite augmenter la capacité de stockage et la surface de production de son usine. Les nouveaux équipements permettront d'améliorer la qualité de ses prestations et d'obtenir des gains de productivité. L'aide dont bénéficie le laboratoire de cosmétologie du Pacifique au titre de la défiscalisation nationale s'élève à 70 millions Fcfp, pour un programme d'investissement dont le coût est évalué à 207 millions Fcfp.

Le projet présenté par l'entreprise de charter nautique Dream Yacht Tahiti concerne l'acquisition de sept navires de plaisance afin de renouveler et d'étendre sa flotte. Après l'agrément d'un premier navire fin 2017, cette société a été agréée au début du mois d'avril pour les six derniers navires de son programme d'investissement. Le coût global du projet est estimé à près de 555 millions Fcfp et le montant de l'aide fiscale octroyée s'élève à 212 millions Fcfp.

René BIDAŁ

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr